

Réformer le crédit d'impôt sur les Services à la Personne : une fausse bonne idée aux lourdes conséquences sociales

Paris, le 2 juin 2025

Alors que le Gouvernement cherche à économiser 40 milliards d'euros dans le budget de l'État et les comptes de la Sécurité Sociale en 2026, les Services à la Personne ne doivent pas faire les frais d'une réforme aux effets dévastateurs, si Bercy va au bout des ajustements qu'il envisage.

Auditionnée le 28 mai dernier par la commission des finances de l'Assemblée nationale, la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, a jugé « utile » une proposition de recentrage du crédit d'impôt sur les Services à la Personne, 2^{ème} niche fiscale la plus importante (6,7 Mds € en 2024), après le crédit d'impôt recherche. L'idée : limiter le dispositif aux jeunes parents et aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Ce recentrage, s'il devait être mis en œuvre, reviendrait à déséquilibrer tout un secteur d'intérêt général. Car les Services à la Personne, ce ne sont pas que des « aides de confort ». C'est **un secteur stratégique**¹ : 3 millions de salariés, 4,7 millions de ménages utilisateurs, un marché de 20 milliards d'euros et une projection de **250 000 emplois supplémentaires nécessaires** d'ici 2030, qui s'explique par le vieillissement de la population française et le souhait de 9 Français sur 10 de rester à domicile le plus longtemps possible.

« Il faut remettre l'église au milieu du village, souligne Frank Nataf, Président de la Fédésap. Ce secteur est fragile, à faible rentabilité, mais à très forte utilité sociale. »

Un dispositif fiscal qui rapporte plus qu'il ne coûte

Contrairement à certaines idées reçues, le crédit d'impôt n'est pas un « cadeau fiscal ». **Chaque euro investi par l'État génère entre 1,20² et 1,50³ € de retour** pour les finances publiques, sous forme de recettes directes (TVA, cotisations sociales, impôt sur les sociétés) et indirectes (ex. personnes âgées en perte d'autonomie maintenues à domicile, ce qui permet des dépenses évitées en Ehpad). **Supprimer la dépense fiscale, c'est aussi supprimer les recettes.** Cela n'a donc pas de sens économiquement.

Un rempart contre le travail dissimulé

Sans le crédit d'impôt, des centaines de milliers de ménages risquent de recourir à des pratiques non déclarées. Les études⁴ sur le secteur estiment qu'en l'absence d'incitation fiscale, **le taux de travail dissimulé grimperait entre 30 % et 60 %.**

¹ : Source : Théma de la DGE n° 15 « Les services à la personne : un marché confronté à des défis majeurs d'ici 2030 » (nov. 2023) – Ministère de l'économie et des finances

² : Étude PwC pour la Fédésap sur le compte de résultat du crédit d'impôt sur les services à la personne (2023)

³ : Étude Oliver Wyman 2023 sur les services à la personne

⁴ : Étude DARES – Baisse du travail non déclaré en 2017 ; Étude INSEE – Le travail dissimulé en France ; Enquête DNL/DGE 2015 – Travail dissimulé à domicile ; Baromètre Oui Care – Travail au noir dans les services à domicile

« Les besoins ne disparaîtront pas du jour au lendemain si les aides fiscales sont moindres, prévient Frank Nataf. Ils seront simplement couverts par de l'emploi non déclaré : ménage, jardinage, aide à domicile, garde d'enfants... »

Un retour du chômage

Les effets collatéraux seraient nombreux : une remontée du chômage, la destruction d'emplois à domicile occupés majoritairement par des femmes peu qualifiées, et une régression sociale. Les Services à la Personne sont fortement sensibles au coût pour l'usager. Le crédit d'impôt divise par deux le coût pour le particulier : sans lui, la demande baisse mécaniquement. **Toucher au crédit d'impôt, c'est gâcher 20 ans de structuration du marché**, amorcée par la loi Borloo en 2005.

Une attaque contre les classes moyennes

Contrairement aux clichés, les grands perdants ne sont pas les foyers les plus aisés :

- 39 % des utilisateurs du dispositif sont non imposables ;
- 27 % des bénéficiaires vivent avec moins de 28 000⁵ € bruts par an (2.300 euros par mois).
- Les personnes de plus de 80 ans représentent 42 % des utilisateurs et de loin la principale classe d'âge ayant recours aux services à domicile.

« Les classes moyennes, celles qui travaillent, qui paient des impôts et qui tiennent le pays debout, commencent à en avoir ras-le-bol. Ce crédit d'impôt, il faut le préserver pour elles », martèle Frank Nataf.

Contact presse :

Julien Jourdan, Directeur général

Courriel : jjourdan@fedesap.org

Tél : 06 30 54 96 83 / 01 75 43 77 20

À propos de la Fédésap :

Première fédération patronale des acteurs du Domicile, la Fédésap représente près de 4 500 structures sur tous les territoires et sur l'ensemble des métiers de la « naissance au grand âge ». Elle porte une vision engagée et constructive pour défendre les intérêts de cette filière économique et professionnelle, et accompagner son développement. Grâce au professionnalisme de plus de 160 000 salariés, les adhérents de la Fédésap réalisent notamment plus de 28 % des heures APA, 35 % des heures PCH à domicile et 45 % des heures de garde d'enfants à domicile.

⁵ : Étude PwC pour la Fédésap sur le compte de résultat du CISAP (2023)